

Commission thématique « Gestion des milieux aquatiques superficiels »

Compte-rendu de la réunion du 30 mars 2010 (9h30 – Corbas)

Ordre du jour :

- 1) Résultats 2009 de la qualité des eaux de l'Ozon et du Ratapon.
- 2) Projet d'étude piscicole sur l'Ozon en 2010.
- 3) La problématique érosion et ruissellement agricole dans l'Est lyonnais.
- 4) Points divers : avancement des actions sur les zones humides.

PRÉSENTS :

Monsieur Paul COSTE, Conseiller communautaire Grand Lyon, conseiller à Corbas
Monsieur Paul SERRES, Conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Mions
Monsieur Guy MONTAGNE, Adjoint au maire de Mions
Madame Isabelle SOARES, Grand Lyon – Direction de l'Eau
Monsieur Bernard YVOREL, Conseiller Communauté Communes Pays de l'Ozon, adjoint à Sérézin
Monsieur Guillaume SURREL, Communauté Communes Pays de l'Ozon
Monsieur Vincent LEFEBVRE, Communauté Communes Pays de l'Ozon
Madame Cécile PAYEN, Région Rhône-Alpes – service eau
Madame Marie-Pierre HUMBEY, SDEI
Monsieur Rémy PETIOT, CAEL
Monsieur Noël POVER, EDF
Monsieur Jean-Jacques CHARRIE-THOLLOT, UNICEM
Monsieur Jean-Luc GROSSI, AVENIR (CREN 38)
Monsieur Vincent GAGET, SMIRIL
Monsieur Christophe D'ADAMO, CORA 69
Monsieur Didier ROUSSE, FRAPNA 69
Monsieur Julien VALLI, FRPPMA (Fédé. Pêche)
Monsieur Didier DAILLY, FDCR (Fédé. Chasse)
Monsieur Claude ROCHE, ACCA Chaponnay
Madame Marjorie CLERC, Agence de l'Eau RM&C
Monsieur Thierry MARTIN, ONEMA
Monsieur Mikaël PRIMUS, DDT69 – Police de l'eau
Madame Anne JAMMES, DDPP69 - Environnement
Messieurs Jean-François FRUGET et Alexandre GUENAT, Bureau d'étude ARALEP
Madame Violette RAVEL, Département du Rhône – service eau
Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône – SAGE Est lyonnais

Étaient excusés :

Monsieur Pierre CREDOZ, Conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Décines-Charpieu
Monsieur Gilles GARNAUDIER, adjoint au maire de Communay
Monsieur Michel FORISSIER, Conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Meyzieu
Monsieur Michel BURONFOSSE, SYMALIM
Monsieur Fabien BILLAUD, Conservatoire Rhône-Alpes Espaces naturels (CREN)
Messieurs Gilbert BARNACHON et Mickaël FLANDIN, Chambre d'agriculture 69
Monsieur Patrice PAUTRAT, Agence de l'Eau RM&C

M. Paul COSTE, président de la commission thématique, accueille les participants et ouvre la séance.

1) Résultats 2009 de la qualité des eaux de l'Ozon et du Ratapon

1.1) CONTEXTE

Dans le cadre du SAGE, 3 points de suivi de la qualité de l'Ozon ont été mis en place dès octobre 2008. Des analyses y sont pratiquées **2 fois par an**.

En parallèle, le Conseil général, dans le cadre de sa politique de suivi de la qualité des cours d'eau, réalise chaque année des campagnes de mesure complète de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des rivières du Rhône. Cette politique est assurée depuis 1994 et a été mise en place pour soutenir les collectivités ou les contrats de rivières pour la gestion de leurs cours d'eau.

Ce suivi permet d'avoir une image à un instant t du cours d'eau en période d'étiage, lorsque les impacts sont maximum. L'Ozon a déjà fait l'objet de cette « photographie » en 1997 et 2003. Elle a été renouvelée en 2009. Pour la 1^{ère} fois, elle a également été réalisée en 2009 sur le bassin versant du Ratapon, affluent du canal de Jonage.

Mme Ravel est chargée au Département de la mise en œuvre de cette démarche. Elle présente le bureau d'étude ARALEP qui a assuré les campagnes de mesure de 2009 sur l'Ozon et le Ratapon.

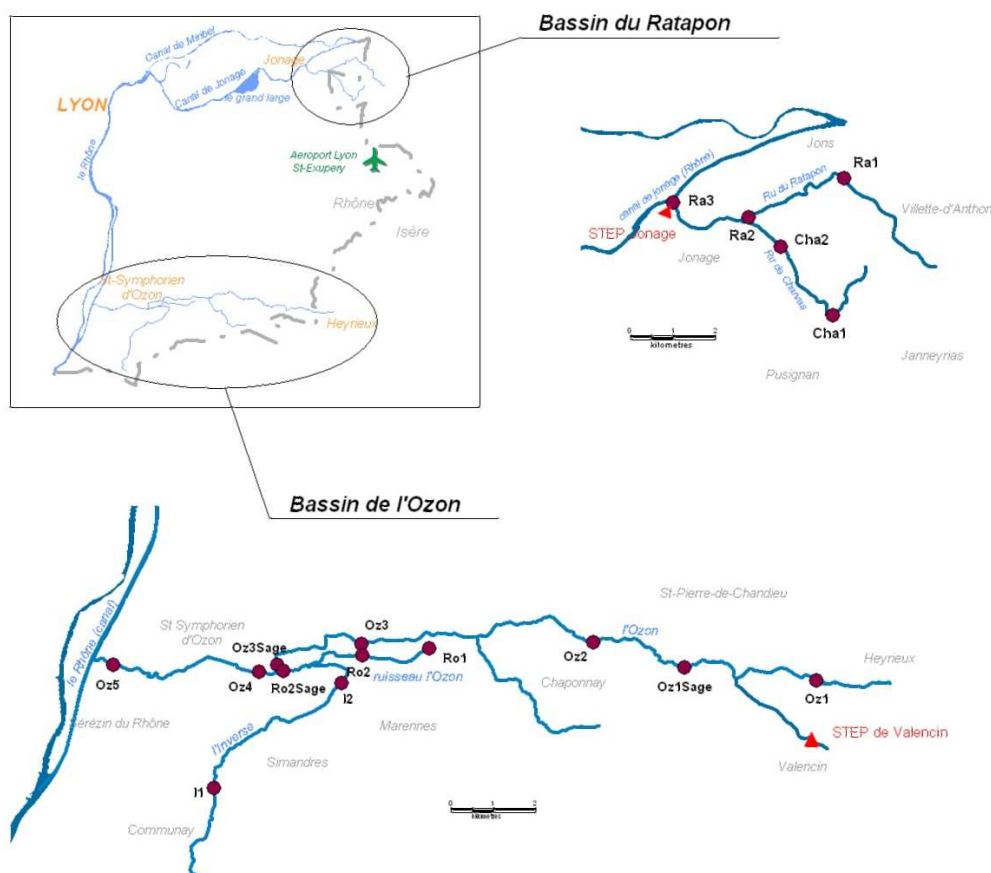
1.2) PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PAR LE BUREAU D'ÉTUDE ARALEP

Principaux objectifs :

- appréhender l'état général de la qualité des eaux dans des conditions d'impact maximum pour le milieu aquatique (conditions d'étiage, charge maximale en rejets polluants, etc...) ;
- connaître et évaluer les principaux paramètres dégradants de la qualité de l'eau sur chaque bassin versant ;
- identifier les principaux points noirs.

L'étude comprend :

- 4 campagnes de physicochimie standard (2 campagnes principales en juillet et août),
- 1 campagne pesticides,
- 1 campagne hydrobiologie.



Une synthèse des résultats figure sur le tableau page suivante :

		OZON	RATAPON	Synthèse	Évolution 1997-2003-2009
Physicochimie	Matières organiques et oxydables	<ul style="list-style-type: none"> Qualité retenue : « bonne » à « très bonne » Pas de pollution organique majeure Quelques algues trahissent une pollution ponctuelle Paramètre déclassant : O₂, mauvaise oxygénation en raison des faibles débits 	<ul style="list-style-type: none"> Qualité retenue « bonne » Pas de pollution majeure, pas de pollution chronique Paramètre déclassant : O₂ 	<ul style="list-style-type: none"> La qualité physico-chimique synthétique dans les rivières de l'est Lyonnais est « moyenne » à « médiocre » (c'est le paramètre le plus déclassant qui impose la qualité globale). Aucune station n'atteint l'objectif de « bon état » prescrit par la directive cadre sur l'eau (DCE) Cause principale : Nitrates liés à l'activité dans le bassin versant. Pour les autres paramètres : niveau de perturbation faible. 	<p>Ozon : évolution positive depuis 1997 des principaux paramètres à l'exception des nitrates : effet bénéfique du raccordement des différentes communes, mais pas d'amélioration pour les nitrates entre 2003 et 2009 (activité agricole).</p> <p>Ratapon : sans objet (2009 = 1^{er} suivi qualité)</p>
	Matières azotées (hors nitrates)	<ul style="list-style-type: none"> Qualité retenue : « bonne » Pas de pollution majeure Quelques pollutions ponctuelles subsistent (Inverse) Campagne d'août moins impactée Paramètre déclassant : nitrites 	<ul style="list-style-type: none"> Qualité retenue « bonne » Pas de pollution majeure, pas de pollution chronique Quelques problèmes ponctuels (campagne annexe en octobre) 		
	Matières phosphorées	<ul style="list-style-type: none"> Qualité retenue : « bonne » Pas de pollution majeure Pas de pollution chronique Pas de rejets de station d'épuration : maintien d'une qualité stable sur tout le linéaire 	<ul style="list-style-type: none"> Qualité retenue « bonne » à « très bonne » Pas de pollution majeure, pas de pollution chronique 		
	Nitrates	<ul style="list-style-type: none"> Qualité retenue : « moyenne » Pollution chronique moyenne dans tout le bassin Bassin fortement agricole Un point noir : Inverse amont, très faible débit 	<ul style="list-style-type: none"> Qualité retenue « médiocre » Pollution chronique forte dans tout le bassin (activité agricole) Deux points noirs : secteurs amont du Ratapon et du Ru de Charvas 		
Pesticides	<ul style="list-style-type: none"> Degré de contamination plutôt modéré (nombre ou concentration) mais l'échantillonnage est fait hors période d'épandage intensive Panel des substances actives largement dominé par les herbicides Qualité retenue « bonne » à « moyenne ». Substances déclassantes : AMPA, Glyphosate (« Round up »), Atrazine déséthyl Présence de substances interdites en France depuis au moins 2009 (Atrazine, Diuron) mais en concentration faible (=rémanence?) Molécules les plus fréquentes = large spectre d'utilisation (pas uniquement agricole) Bassin versant de l'Ozon semble plus impacté que Ratapon 			Sans objet (pas de mesures pesticides en 1997 et 2003)	
Hydrobiologie	<ul style="list-style-type: none"> Qualité biologique retenue : « moyenne » à « médiocre » Objectif de « bon état » n'est jamais atteint Cours principal : « moyenne » Affluents : « médiocre » 	<ul style="list-style-type: none"> Seulement 3 stations mesurées sur 5 : assèchement de certaines parties du cours d'eau Qualité biologique retenue : « bonne » à « moyenne » Objectif de « bon état » est atteint dans la partie amont 	<ul style="list-style-type: none"> Seulement 2 stations (Ratapon) obtiennent au minimum l'objectif de « bonne » qualité biologique des eaux. Peuplement invertébré soumis au contexte hydrologique et physique particulier (assèchement partiel ou total) : disparition des taxons les plus sensibles aux pollutions, diminution de la diversité d'habitats 	<p>Ozon : dégradation globale de la qualité biologique depuis 1997, paradoxalement à la physico-chimie.</p> <p>Ratapon : sans objet (2009 = 1^{er} suivi qualité)</p>	

Conclusion générale :

- Les efforts consentis (amélioration, raccordement au réseau) ont permis d'améliorer la qualité physicochimique.
- Toutefois, il existe encore certains écarts avec l'objectif de « bon état » (qualité bonne à très bonne) fixé par la Directive Cadre Européenne.
- Deux problèmes principaux : Nitrates et Qualité biologique.
- Poursuivre les efforts d'amélioration des pratiques culturales.
- Connaissance plus approfondie du contexte hydraulique et hydrogéomorphologique (prévue en 2010 dans le cadre du SAGE).

M. Dailly : a-t-on une vision par rapport à ce diagnostic des améliorations que peuvent apporter les mesures réglementaires liées au programme « Directive Nitrates » ?

Aralep : c'est très difficile à modéliser, d'autant que le milieu a un certain temps de réaction.

M. Roche : les problèmes liés au ruissellement pluvial sont-ils appréciés dans l'étude ?

Aralep : un des objectifs était de tenter une mesure juste après un orage mais il n'y a pas eu d'orage efficace sur la période d'étude. Cette approche n'a donc pu être traitée.

M. Grossi : est-il pertinent de réaliser 2 campagnes à des périodes aussi rapprochées (juillet et août) ?

Aralep : les 2 campagnes principales ont été faites début juillet et fin août. Sur certains points, 2 campagnes complémentaires ont eu lieu en mai et octobre et ont donné des résultats concordants.

Mme Bersot : le travail d'Aralep montre que la qualité de l'Ozon est bonne pour les matières azotées et phosphorées. Toutefois, un des points situés à l'aval de la station d'épuration de Valencin n'a pas pu être analysé car asséché à l'été 2009. Pour information, ce point, analysé dans le cadre du réseau SAGE en octobre 2008, montrait des signes de dégradation par rapport à ces mêmes paramètres.

M. Rousse : le point négatif mis en avant par cette étude est le constat de dégradation des habitats, liée aux pratiques d'aménagement sur le bassin versant. Ceci ne va pas dans le sens des objectifs de la DCE, du SDAGE et du SAGE.

M. Martin : sur le bassin du Ratapon, cette dégradation est liée aux pratiques agricoles...

Aralep : ...et également aux faibles débits.

Le diaporama projeté en séance par le bureau d'étude ARALEP est disponible sur demande à C. Bersot.

2) Projet d'étude piscicole sur l'Ozon en 2010

2.1) RAPPEL DU CONTEXTE

Le SAGE est officiellement entré dans sa phase de mise en œuvre depuis son approbation préfectorale du 24 juillet 2009. La CLE a inscrit le souhait de formaliser un certain nombre d'actions du SAGE dans un programme pluriannuel de type **contrat de milieu**, permettant d'échelonner la réalisation des actions, de formaliser l'engagement des partenaires et maîtres d'ouvrage, d'établir la programmation financière des actions.

Le contrat de milieu ne se substitue pas au SAGE, il est **un outil** de sa mise en œuvre.

Le contrat de milieu permet donc de **réaliser concrètement certaines actions du SAGE, mais aussi de compléter les éventuels manques du SAGE sur certaines thématiques**, notamment la préservation et la restauration des milieux aquatiques superficiels, **Ozon en particulier**.

Nous nous situons donc actuellement en phase préliminaire à la signature du contrat de milieu Est lyonnais. Cette phase va permettre de réaliser les actions de type « connaissance » identifiées dans le SAGE, et aussi de « compléter notre copie » sur la thématique de l'Ozon.

Lors de la dernière réunion de commission thématique ont été identifiés :

- un constat = manque de vision globale à l'échelle de tout le bassin versant de l'Ozon ;
- un besoin = un bilan hydraulique complet sur l'Ozon, associé à un diagnostic sur les volets géomorphologie, ruissellements/érosion, piscicole.

La CLE a validé le 3 décembre dernier l'inscription de cette action bilan/diagnostic à son programme d'actions 2010, au titre de la phase préliminaire au contrat de milieu.

Concernant le **volet piscicole** de ce bilan/diagnostic, la FRPPMA (Fédération du Rhône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques) s'est proposée de le réaliser dès l'été 2010.

2.2) PRÉSENTATION DU PROJET D'ÉTUDE PISCICOLE PAR JULIEN VALLI (FRPPMA)

Périmètre de l'étude : ensemble du bassin versant : Ozon + affluents.

Composition de l'étude :

1-Synthèse de données générales (profils longitudinaux, géologie, hydrologie,...).

2-Analyse de la qualité des peuplements piscicoles

- Synthèse des données historiques.
- Acquisition de données biologiques : inventaire/sondage par pêche électrique, détermination, mesure, pesée et comptage des individus, fiche descriptive (chantier de pêche, habitats,...).
- Analyse des données : estimation des peuplements réels, analyse biotypologique, Indice Poissons Rivière, référentiel truites fario, structure des populations.

3-Analyse de la qualité du milieu aquatique

- Synthèse des données existantes/historiques (qualité d'eau, travaux hydrauliques,...).
- Acquisition de données sur le milieu aquatique : prospection linéaire sur les cours d'eau principaux, renseignements par tronçon homogène (lit majeur, ripisylve, berges, lit mineur), recensement et caractérisation des éléments perturbateurs (rejets, enrochements, plans d'eau,...), recensement spécifique des ouvrages transversaux.
- Analyse du régime thermique des cours d'eau : enregistrement en continu par enregistreurs thermiques, mesures complémentaires en période chaude ou sur points particuliers. La température est un paramètre très structurant vis-à-vis des populations salmonicoles.

4-Propositions d'actions / Protocole de suivi

*En réponse à une question de **M. Gaget, M. Valli** précise que l'étude est uniquement piscicole et pas astacicole (= relative aux écrevisses), car les données historiques dont dispose la Fédération de pêche ne font pas état d'une présence attestée d'écrevisses à pieds blancs. Si on en trouve, leur présence sera toutefois indiquée.*

Coût : 17 020 €TTC.

Financement prévisionnel :

Agence de l'eau	50%
Région	30%
Fédération de pêche	20%

Planning prévisionnel :

Mai 2010 : prospection linéaire

- Acquisition des données sur le milieu aquatique / recensement des éléments perturbateurs,
- Mise en place des enregistreurs de température,
- Positionnement des stations d'inventaire piscicole,
- Positionnement des points de mesure complémentaire de température.

Juin 2010 : opérations de pêche électrique

Juillet-août 2010 : mesures complémentaires de température

Octobre 2010 : récupération des données thermiques

Fin 2010 – début 2011 : analyse des données - rédaction du rapport / restitution des résultats

Le diaporama projeté en séance par Julien Valli est disponible sur demande à C. Bersot.

3) La problématique érosion et ruissellement agricole dans l'Est lyonnais

3.1) CONTEXTE

Le territoire Est lyonnais est marqué par la présence d'un certain nombre de zones de relief constituées par les buttes morainiques et par les balmes viennoises au sud.

Plusieurs secteurs situés sur la plaine, en bas de pentes de ces reliefs, sont régulièrement touchés par des inondations, causées par le ruissellement des eaux pluviales sur les pentes des buttes.

L'usage des sols a en effet pu être modifié au cours du temps. Leur exutoire est constitué par les zones de plaine, anciennes zones d'infiltration aujourd'hui urbanisées.

- En amont du trajet de l'eau, le départ de terre par érosion des sols agricoles peut causer une perte de rendement pour l'exploitant.
- En aval, les inondations et coulées de boue posent des problèmes d'accessibilité, circulation, dégradation et dépôts des sédiments transportés par l'eau, sur les voiries ou dans les réseaux. La remise en état des équipements collectifs après chaque événement pluvieux entraîne des coûts pour les collectivités.

3.2) RAPPEL : QUE DIT LE SAGE ?

Orientation 4 « gérer les milieux aquatiques superficiels et prévenir les inondations »



Objectif « limiter les ruissellements et érosions sur les reliefs »

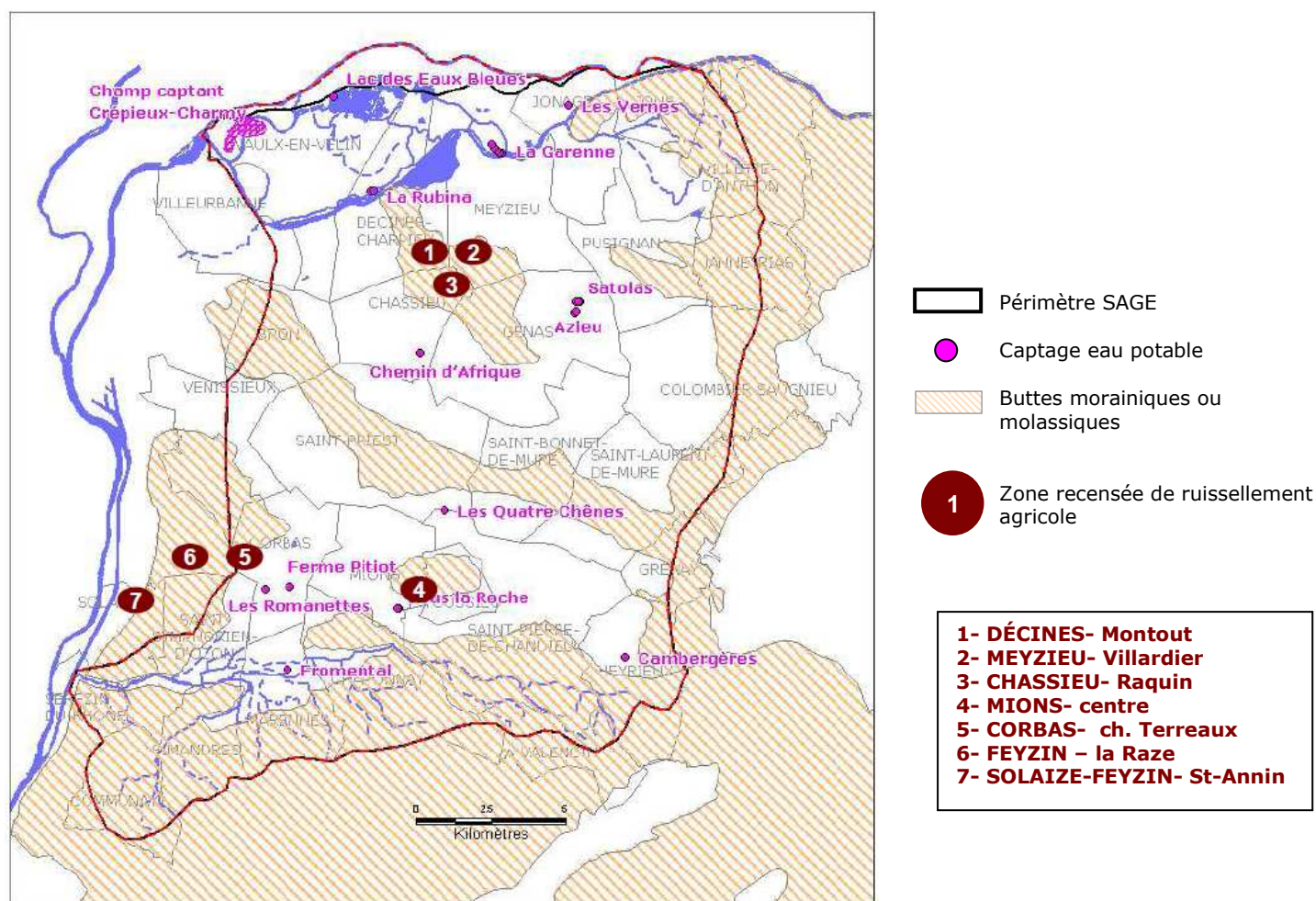


Action / prescription 47 : identifier les zones de ruissellement et limiter les ruissellements

- Identification des secteurs sujets à inondation par ruissellement/érosion et des zones de production amont -> zonage à intégrer au PLU, de même que les dispositions retenues pour prévenir ou lutter contre ces phénomènes (ceci est un simple rappel de la législation : code de l'urbanisme, CGCT).
- Pour les secteurs à enjeu, les imperméabilisations devront être compensées hydrauliquement ou hydrologiquement.
- Pour les secteurs à enjeu, maintien, restauration, création, gestion de bois, haies, espaces enherbés.
- Encouragement à la mise en place de partenariats entre collectivités pour lutter contre les problèmes d'érosion.

3.3) PRÉSENTATION DES ACTIONS DU GRAND LYON PAR ISABELLE SOARÈS (Direction de l'eau)

Le Grand Lyon a identifié plusieurs secteurs à enjeux vis-à-vis du ruissellement agricole (**stricto sensu** ; les secteurs à enjeux vis-à-vis du ruissellement urbain ne sont pas considérés ici) :



Les parties urbanisées en contrebas de ces « points noirs » sont inondés en cas de fort événement pluvieux : le Grand Lyon est alors fréquemment appelé car « c'est de l'eau » mais **Grand Lyon n'a pas la compétence « ruissellement agricole »**.

La Direction de l'eau du Grand Lyon travaille actuellement dans le cadre d'un « Comité politique ruisseaux et ruissellement » : les réflexions s'orienteraient vers un SAGE « Ruisseaux » applicable à l'ouest de la Communauté urbaine mais pas à l'est du fait de l'absence de ruisseaux...

La Direction de l'eau a toutefois réalisé un certain nombre **d'études-diagnostic** intégrant des propositions de mesures agri-environnementales en partenariat avec les communes concernées, la Chambre d'agriculture, la Mission écologie du Grand Lyon... :

- Décines- Montout réalisée en 2008
- Meyzieu- Villardier réalisée en 2008
- Mions- centre en cours
- Feyzin -La Raze réalisée en 2009
- Corbas- Ch. Terreaux réalisée en 2009
- Solaize-St Annin réalisée en 2008

Les limites d'action :

Pas de suite donnée aux études, car pas de compétence « ruissellement agricole » Grand Lyon...

→ **des problèmes persistants d'inondations en zones urbanisées, situées en contre bas.**

Problèmes d'actions impactant les zones agricoles hors territoire du grand Lyon (ex : Mions).

→ **limites géographiques d'actions du Grand Lyon.**

Mesures agri-environnementales en vue de limiter l'érosion des sols mais jouant un rôle aussi par rapport à la pollution diffuse : attention à la multiplicité des sollicitations et efforts demandés aux agriculteurs (ex : aire d'alimentation du captage de Mions).

→ **besoin de coordination des actions et sollicitations sur un même territoire.**

3.4) DISCUSSIONS ET DÉBAT

M. Coste : sur le secteur des Grandes Terres, des tranchées drainantes avaient été créées il y a quelques années, mais leur entretien n'a pas été assuré...

Mme Soarès : dans le cadre des remembrements, beaucoup d'ouvrages (fossés, haies...) ont été créés et des conventions ont pu être signées avec les exploitants pour leur gestion. Mais avec le temps (modifications de pratiques, changement de personnes...), la gestion devient aléatoire et des ouvrages sont abandonnés, colmatés... Il est donc essentiel d'intégrer cette gestion dans les réflexions.

M. Montagne : beaucoup de paramètres entrent en jeu : l'entretien des exutoires naturels, la changement des pratiques, la nature des cultures soumise aux lois du marché... Toutes les compétences du monde rural doivent être regroupées pour lutter contre ces problèmes d'érosion. Une multitude de petits ouvrages très simples peuvent apporter des solutions efficaces.

M. Serres : le problème de Mions est complexe, avec au moins 3 origines d'érosion différentes, auxquelles s'ajoute la complexité administrative puisque certaines de ces origines sont situées sur des communes voisines hors Grand Lyon (alors que Mions est dans le Grand Lyon). Une solution consisterait à amener les eaux de pluie vers un bassin de rétention existant (implication du Grand Lyon et du Département). Les 4 communes concernées (Mions, Toussieu, St-Pierre, Chaponnay) doivent aussi parvenir à discuter ensemble. Le SAGE et le contrat de milieu associé offrent une alternative qui permettrait d'organiser la concertation entre ces différents acteurs et trouver des solutions complémentaires à l'utilisation de bassins de rétention.

Mme Payen : le Beaujolais est un territoire qui en est au même niveau de réflexion que l'Est lyonnais et les solutions y sont recherchées en terme d'aménagement de l'espace. L'objectif est d'arriver à susciter l'engagement des agriculteurs et aussi, question délicate, à trouver un maître d'ouvrage porteur du projet.

M. Roche : les secteurs à enjeu sont en général bien connus des acteurs de terrain et peuvent être cartographiés. Des solutions peu coûteuses peuvent être mises en place à la source. Les difficultés sont : coordonner les actions à l'échelle d'un territoire pertinent, arriver à un bon degré de volontariat, faire

appliquer les mesures réglementaires non respectées (bandes enherbées par ex), rendre cohérentes et facilement explicables aux agriculteurs les possibilités de financement.

M. Dailly : dans les années 90, la Fédération de chasse a animé avec la Chambre d'agriculture un programme « jachère – faune sauvage » consistant à maintenir un couvert sur le sol (stabilisation). Ces contrats, qui obligeaient à geler 15 à 20% de la surface, ont eu un certain succès. Il est important de mettre tous les acteurs autour de la table et de marier les différents enjeux environnementaux (érosion mais aussi qualité de l'eau, biodiversité...). M. Dailly souscrit à l'idée d'un contrat de milieu qui intègre les différents volets techniques et les possibilités de financement.

M. Gaget : bien revenir à source, à l'amont pour gérer le problème, via l'adaptation des pratiques culturales. Penser à la notion de développement durable pour la mobilisation des financements : investir sur l'amont est durable et peu coûteux tandis qu'investir sur les collecteurs et autres gros bassins est cher et non durable.

M. Surrel : la Communauté de communes du pays de l'Ozon (CCPO), suite à son étude de 2004 sur le ruissellement agricole, est intervenue sur 2 niveaux : les aménagements hydrauliques d'une part, les mesures agri-environnementales d'autre part. Pour celles-ci, un cahier des charges a été mis en place en 2007 avec la Chambre d'agriculture, sur 2 zones pilotes. Ces mesures sont actuellement développées, mais cela demande beaucoup d'énergie pour trouver les causes et les solutions adaptées dans le cahier des charges. Les solutions utilisées sont : les bandes enherbées, la reconversion de terrains en prairies, le couvert en intercultures... Les agriculteurs sont indemnisés. Pour la CCPO, il est en tout cas apparu nécessaire de combiner les 2 niveaux, aménagements hydrauliques et mesures agri-environnementales. Il est vrai que la CCPO travaille un peu dans son coin sur ce sujet et il serait judicieux de travailler de manière plus transversale et de mettre en avant les effets bénéfiques induits par ces démarches vis-à-vis non seulement de la quantité mais aussi de la qualité des eaux.

M. Rousse : d'accord pour agir sur l'origine des problèmes. Le contrat de milieu est un bon cadre pour le suivi, la gestion, l'identification de financements sur le long terme et l'engagement de l'ensemble des collectivités.

Conclusion :

- Besoin de connaître le niveau d'identification des secteurs à enjeu hors Grand Lyon et hors CCPO.
- Problèmes de compétences des collectivités concernées.
- Problématique transversale qui implique une vision qui dépasse souvent les frontières de la seule commune concernée par les inondations.
- Besoin d'identifier des collectivités porteuses de projet, qui devront assurer un travail d'animation auprès notamment de la profession agricole, et qui auront besoin d'une visibilité par rapport aux modalités de financement envisageables, ce qui nécessite un minimum de discussion/concertation entre les acteurs impliqués.

Le contrat de milieu Est lyonnais, actuellement en cours de construction, doit contenir un programme opérationnel d'action et de travaux. Il pourrait donc intégrer dans ses fiches-actions cette thématique du ruissellement agricole. Le Comité de milieu (= CLE) et ses commissions thématiques constituent déjà un cadre de concertation existant.

Pour mémoire : l'outil réglementaire ZSCE (zones soumises à contraintes environnementales - décret 14/05/07, circulaire 30/05/08) peut constituer un cadre supplémentaire. Parmi les 3 types de ZSCE figurent les zones d'érosion. Cet outil permet au préfet, en s'appuyant sur des démarches de consultation et concertation locales, de délimiter par arrêté des zones à enjeu (ici par rapport au critère érosif), d'établir sur ces zones un programme d'actions, de rendre obligatoire – le cas échéant (=si la voie du volontariat n'aboutit pas) – tout ou partie de ce programme dans un délai variable (3 ans en général à compter de la définition du programme d'action).

4) Points divers : avancement des actions sur les zones humides

- Le prestataire chargé de réaliser l'étude « identification et propositions de gestion des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau » est sur le point d'être désigné. Il commencera son travail en avril.

Pour mémoire, cette étude vise à répondre à l'action n°44 du SAGE (« élaborer des plans de gestion dans les zones humides stratégiques ») et se déroulera en 3 phases :

- identifier le bassin d'alimentation des zones humides, information technique nécessaire à l'application complète de la prescription 46 du SAGE (préservation vis-à-vis des projets d'aménagement) ;
- identifier les zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP), puis les zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) à l'intérieur des secteurs principaux de zones humides du SAGE (Miribel-Jonage, Charvas, Ozon) ;
- proposer des actions de gestion des ZSGE.

La prochaine réunion de commission thématique sera l'occasion de présenter les 1^{ers} résultats de cette étude.

- Quelques nouvelles du marais de l'Ozon :

Rappel : la commune de Simandres a émis le souhait de gérer de façon simple et dans des délais raisonnables son morceau de marais (25 ha). Conformément à l'action dite de « projet-pilote zone humide » qui avait été souhaité par la CLE en 2009, la cellule technique SAGE a proposé à la commune un appui technique pour définir un programme de travaux et d'entretien pour la gestion du site.

Une proposition de cahier des charges a été discutée avec le maire et un petit comité technique le 22 mars. L'ensemble des acteurs s'accordent sur les objectifs et le principe du cahier des charges. La commune donc à lancer cette prestation de définition du programme de gestion de son marais.

PROCHAINE RÉUNION
(Salle du Conseil de la Mairie de CORBAS) :
Vendredi 2 juillet 2010 à 9h30

Le site Internet pour retrouver les comptes-rendus, l'échéancier des réunions, les documents du SAGE, etc. :

www.sage-est-lyonnais.fr